

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 534

présenté par

M. Meizonnet, Mme Le Pen, M. Chenu, M. Bilde, Mme Houplain et Mme Pujol

à l'amendement n° 444 de M. Breton

ARTICLE 1ER TER

À l'alinéa 2, après le mot :

« libre »,

insérer les mots :

« , entier et non faussé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision